




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2015-624**

Séance publique du

15 décembre 2015

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20151215- lmc177116-DE-1-1
Date de signature : 17/12/2015
Date de réception : jeudi 17 décembre 2015
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

**OBJET : COMMISSION D'EXONÉRATION DES TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRES PAYANTS-
PROPOSITIONS DE LA COMMISSION SOUMISES AU VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le 15 décembre 2015 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 09/12/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Liliane PIERRON, Madame Abbassia BACHI à Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Patricia BORRICAND à Madame Danielle SANTAMARIA, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Gérard DELOCHE à Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Françoise TERME à Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Michael ZAZOUN à Madame Charlotte BENON.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Christine BERNARD, Monsieur Jacques BOUDON, Madame Catherine ROUVIER.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Brigitte DEVESA donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Qualité de Vie
Direction Education

Nomenclature : 8.1
Enseignement

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 DÉCEMBRE 2015

RAPPORTEUR : Madame Brigitte DEVESA

Politique Publique : 14-ENSEIGNEMENT ET SOUTIEN A L'ÉDUCATION DES ENFANTS SCOLARISÉS

OBJET : COMMISSION D'EXONÉRATION DES TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRES PAYANTS-PROPOSITIONS DE LA COMMISSION SOUMISES AU VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par délibération n°2011-583 du 23 mai 2011, il a été décidé la mise en place du paiement trimestriel des garderies du matin et du soir pour les écoles élémentaires et maternelles de la ville.

Par délibération n°2012-445 du 10 avril 2012, il a été décidé la mise en place du pré-paiement des garderies matin et soir pour les écoles de la ville sous la forme d'une cotisation forfaitaire.

Par délibération n°2014-255 du 21 juillet 2014, il a été décidé de la nouvelle organisation du temps périscolaire, la création et la modification des droits d'inscription à ces services, la participation des familles aux services payants des accueils périscolaires (hors cantine) fixée forfaitairement.

Par délibération n°DL.2015-170 du 20 avril 2015, il a été validé le principe de remise gracieuse sur les tarifs des services périscolaires par la création d'une « Commission municipale d'exonération des tarifs des services périscolaires payants ».

Par délibération n°DL.2015-347 du 23 juillet 2015, il a été autorisé à la commission de pouvoir proposer au vote du conseil municipal des remises gracieuses de 25%, 50%, 75% ou le paiement d'un euro symbolique sur tous les tarifs délibérés applicables à compter de la rentrée scolaire 2015-2016 (garderie du matin, garderie du mercredi midi, continuité éducative, garderie du soir) au regard des dossiers examinés.

Le conseil municipal du 28 septembre 2015 a voté des remises gracieuses au regard des dossiers examinés, le tableau récapitulatif annexé tenant compte des services souscrits par les familles.

Il est constaté de nombreux changements d'abonnement aux différents services pour les usagers ayant bénéficié d'une remise gracieuse.

Les familles s'organisant souvent au moment de la rentrée scolaire, elles modifient donc les choix d'inscription qu'elles avaient programmé avant ou pendant l'été.

Est établi en annexe 1 ce tableau comptable récapitulatif modifié en fonction des services auxquels les familles ont inscrit leurs enfants, ce tableau est aussi modifié pour la mise à jour en cas de changement du redevable lors d'inscription définitive. Cette annexe annule et remplace celle de la délibération N° 2015-440 du 28 septembre 2015

La commission s'est réunie les 06 et 23 octobre 2015, et a étudié anonymement les dossiers complétés et les nouvelles demandes d'exonération exprimées par les usagers.

La commission d'exonération a établi des propositions de remises gracieuses sous la forme d'un tableau récapitulatif qui est joint en annexe 2.

En conséquence, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** ce rapport et ses annexes.
- **DIRE** que le tableau en annexe 1 annule et remplace le tableau annexe de la délibération N° DL.2015-440 du 28 septembre 2015
- **DECIDER** des remises gracieuse telles que proposées en annexe 2.
- **AUTORISER** Monsieur Le Trésorier Principal d'Aix-Municipale à faire recette des sommes correspondantes aux propositions de la commission pour chacun des dossiers examinés, sur la ligne budgétaire 213 7067 922.

DL.2015-624 - COMMISSION D'EXONÉRATION DES TARIFS DES SERVICES
PERISCOLAIRES PAYANTS-PROPOSITIONS DE LA COMMISSION SOUMISES AU VOTE
DU CONSEIL MUNICIPAL-

Présents et représentés	: 51
Présents	: 40
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 51
Pour	: 51
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)